SYNTHESE DU PLAN D'ACTIONS

ARCHITECTURE DU PLAN D'ACTIONS

Schéma départemental de l'autonomie 2014-2018 - Handicap et dépendance à tous les âges de la vie

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS
1. CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE L'EXISTANT	1.1 Recenser, définir et communiquer	1.1.1. Identifier et définir pour connaître
		1.1.2. Sensibiliser et communiquer pour faire connaître
		1.1.3. Promouvoir la plateforme d'informations de Conseil général de Loir-et-Cher
2. ACCOMPAGNER LES PERSONNNES TOUT AU LONG DE LEUR PARCOURS	2.1 Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle des personnes	2.1.1. Développer de nouvelles offres socioculturelles et de loisirs
		2.1.2. Faciliter l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
		2.1.3. Améliorer l'accès aux transports
	2.2 Soutenir et faciliter l'autonomie à domicile	2.2.1. Prévenir les risques chez les personnes fragiles
		2.2.2. Faciliter l'autonomie des personnes dans leur logement
	2.3. Proposer des solutions alternatives et/ou complémentaires entre le domicile et l'institution	2.3.1. Renforcer et adapter les dispositifs d'accompagnement et d'accueil temporaire
		2.3.2 Adapter et développer l'accueil familial
		2.3.3. Développer les actions innovantes en faveur de l'autonomie et du bien être
	2.4. Proposer un accompagnement adapté aux personnes handicapées vieillissantes	2.4.1 Evaluer les besoins et les attentes des personnes handicapées vieillissantes
		2.4.2. Proposer une offre adaptée
	2.5 Faciliter l'entrée et la vie en structure	2.5.1. Préparer l'entrée et le changement de structure
		2.5.2. Adapter les modalités d'accueil en établissement et services aux besoins des personnes accueillies
3. ACCOMPAGNER LES AIDANTS ET LES PROFESSIONNELS	3.1 Soutenir les aidants	3.1.1 Développer des solutions d'accompagnement
		3.1.2 Développer des solutions de répit
	3.2 Accompagner les professionnels	3.2.1. Développer les formations
		3.2.2. Accompagner le parcours des professionnels
		3.2.3. Proposer des solutions de soutien aux accueillants familiaux
		3.2.4.Développer l'assistance patrimoniale des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) et plus particulièrement des Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD)
4. COOPÉRATION ET COORDINATION	4.1. Renforcer la coopération entre les acteurs	4.1.1. Faciliter les échanges entre les acteurs
	4.2 Faciliter la coordination	4.2.1. Soutenir le développement du dispositif MAIA (maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer) à l'ensemble du territoire
		4.2.2.Structurer la coordination dans le secteur du handicap
5. MISE EN ŒUVRE SUIVI ET ÉVALUATION DU SCHÉMA	5.1. Définir les modalités de mise en oeuvre de suivi et d'évaluation du schéma	5.1.1.Définir et structurer la gouvernance de mise en œuvre du schéma
		5.1.2. Construire une démarche de suivi, de veille et d'évaluation du schéma
		26 actions